

Lors de l'intervention du ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid, elles ont réédité le coup que les parlementaires femmes toutes tendances confondues, mais à l'exception de celles du PJD, avaient réussi sous la Coupole lors de la présentation du programme gouvernemental par Abdelilah Benkirane.

Les membres de cette coalition plus connue sous la dénomination de Printemps de la dignité, ont déployé plusieurs pancartes appelant à la révision du Code pénal et en particulier son article 475 qui permet aux violeurs d'échapper à la prison en épousant leurs victimes.

Cette action fait suite à l'appel lancé jeudi soir par cette même coalition pour que cette révision garantisse aux femmes l'égalité avec les hommes ainsi que l'ensemble des leurs libertés individuelles de leurs droits fondamentaux tout en leur assurant la plus efficace des protections contre les violences basées sur le genre.

Lors de la présentation du mémorandum de cette coalition à Casablanca, Khadija Roukani, membre de l'Association marocaine de défense des droits des femmes (AMDF), a rappelé que malgré les amendements qu'il a connus, le Code pénal n'a pas été l'objet d'une révision globale, soulignant qu'il est temps de soumettre ce Code à un changement global à même de garantir les droits fondamentaux des femmes sur la base des dispositions constitutionnelles et des engagements internationaux en matière de promotion et de protection des droits des femmes.

La coalition de la dignité, a-t-elle dit, revendique un Code pénal préservant la reconnaissance de la dignité des femmes en tant que valeur humaine, leur intégrité physique et psychologique et leur autonomie en criminalisant toutes les violences graves basées sur le genre.

Elle veut également que le Code pénal soit un levier des droits de l'Homme, du progrès et de la modernité.

Pour sa part, Amina Lotfi, de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), a expliqué que malgré les avancées que représente le projet de réforme du Code pénal, le Printemps de la dignité considère que le texte actuel véhicule des discriminations importantes

concernant les droits des femmes.

Ce Code est toujours caractérisé par sa philosophie patriarcale et conservatrice, sa structure fortement imprégnée d'une approche sécuritaire conférant la priorité à l'ordre public au détriment des libertés individuelles et des droits fondamentaux, a-t-elle relevé, soulignant également que ses dispositions privent les femmes de leur droit de disposer de leur corps.

Amina Lotfi a noté aussi que les dispositions de ce texte de loi n'assurent pas une pleine protection des femmes contre les diverses formes de discriminations et de violences dont elles sont victimes.

Il convient dans ce même cadre de préciser qu'une pétition pour l'abolition de cet article est soumise à signature sur Internet à l'adresse <http://www.avaaz.org>. Vendredi à 15 heures, elle avait déjà recueilli 573.134 signatures de femmes et d'hommes des cinq continents.

Par Larbi Bouhamida